

CERTIFICAT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng



L'autorisation de bâtir pour les travaux ci-dessous a été accordée conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir no.: **2024 76**

Genre des travaux: **la réfection et la remise en peinture des façades ainsi que l'installation de 21 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 8,4kWp sur le toit de la maison unifamiliale**

Localisation des travaux: **6, Cité Beaulieu
L-3383 Noertzange

Section E de Noertzange no. 177/1126**

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents peuvent être inspectés aux bureaux du **service technique de la commune de Bettembourg** pendant le délai de recours devant les juridictions administratives.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du présent certificat. (article 37, alinéa 6).

Date d'affichage: 20 avril 2024

Bettembourg, le

19 AVR. 2024

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

Ce certificat est à afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.

